

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Salon de Provence

Direction de la Commande publique

CS 80367

13663 Salon de Provence Cedex

tél. : 04 90 44 89 35

télécopieur : 04 90 44 89 72

courriel : service.marches@salondeprovence.fr

adresse internet : <http://www.salondeprovence.fr>

Objet du marché : Fourniture de pêches et nectarines de saison, dans le cadre d'une démarche de développement durable

Suite à l'adoption de la Charte de l'environnement, la Commune de SALON DE PROVENCE souhaite prendre en compte le développement durable dans la fabrication des repas par la Cuisine Centrale. Elle souhaite ainsi privilégier les fruits de saison, présentant un impact réduit sur l'environnement et des bénéfices pour la santé.

Durée du marché : L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat, jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est tacitement reconductible pour deux périodes successives de un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2027.

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant minimum de 2 000 euro(s) H.T. et avec un montant maximum de commande de 10 500 euro(s) H.T. annuel.

Procédure de passation : Procédure adaptée - Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 2° du Code de la commande publique

Modalités d'attribution : Conformément à l'avis d'appel public à la concurrence, aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'accord-cadre avec minimum et maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, s'exécute au moyen de bons de commande.

L'accord-cadre sera attribué à un maximum de 2 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) et selon les dispositions indiquées dans le cahier des charges.

Les variantes sont interdites.

Justificatifs à produire à l'appui de la candidature : cf cahier ds charges

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Critères de sélection : 1/ Valeur technique (Gestion de la traçabilité (coef 1), diversité et saisonnalité (coef 1) et fraîcheur des produits (coef 2)) : 30 %

2/ Valeur environnementale (Conditionnement (coef 1), conditions de production (coef 1), de stockage (coef 1)) : 20%

3/ Prix : 20 %

4/ Performance en matière d'approvisionnement direct : 30 %

Date limite : La date limite de réception des offres : 21 février 2025 à 17h00

Renseignements divers : Toutes demandes de renseignements concernant le marché devra se faire via le profil acheteur à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_F8rccBWDFd

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_F8rccBWDFd

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont précisées aux documents de consultation.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Adresse Internet du profil acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2025_F8rccBWDFd

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 31/01/2025